

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE PREMIER FEVRIER, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Guy BRULLAND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Adrien LASSERRE à Michel RAYMOND.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-01-02-SF DG N° 004 ADHESION AU SERVICE « ECONOMIE DE FLUX »  
MUTUALISE PAR/AVEC LA CCDSV**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

A cet effet, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) propose aux communes volontaires l'adhésion à un service mutualisé « économe de flux » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Trévoux peut décider de confier à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée la mise en place d'un service « économe de flux » mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Pour cela, le conseil municipal doit délibérer en ce sens.

La cotisation annuelle s'élève à 1,66 € par habitant. La CCDSV participera à hauteur de 1,26 € par habitant.

Le Maire précise que la commune de Trévoux participera alors à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile. Le nombre d'habitants pris en compte est celui des derniers chiffres du recensement disponibles dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile, au titre du contrat passé avec la CCDSV dont le projet est joint en annexe.

Par ailleurs, Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Un projet de charte « économe de flux » (jointe en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Vu le projet de contrat passé entre la CCDSV et la SPL ALEC AIN,

Vu le projet de Charte « économe de flux »,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **DECIDE :**

- *D'adhérer au service « économe de flux » mutualisé par/avec la CCDSV pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;*
  - *De désigner Madame Gaëlle LICHTLÉ comme « élu référent » ;*
  - *De désigner le responsable du Centre Technique Municipal (ou son adjoint le cas échéant) comme « agent technique référent » ;*
  - *De désigner le Directeur des services techniques (ou son adjoint le cas échéant) comme « agent administratif référent » ;*
  - *De participer à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile ;*
  - *De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « économe de flux » annexée à la présente délibération.*
- *AUTORISE* monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents s'y rapportant.
- *DIT* que les crédits afférents seront inscrits au Budget 2023 et suivant.

En mairie, le 1<sup>er</sup> février 2023

Affiché le 2 février 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

Marc PÉCHOUX

